

DÉLIBÉRATION N° : 2010 / 14
N° immatriculation : 0350102W

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration réuni le **21/06/2010** sous la présidence de M. le Proviseur à la suite de la convocation par le Chef d'Établissement, adressée aux membres du Conseil le **17/05/2010**, conformément aux dispositions du décret n° 85-924 du 30/08/85 modifié par le décret du 31/10/90.

A l'ouverture de la séance **16** membres sont présents sur les **24** composant le Conseil, la séance se tient sans qu'il y ait besoin de quorum.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Modalité de remboursement des frais de stage en entreprise pour les élèves.

EXPOSÉ DE LA DÉCISION :

Le conseil décide de modifier les modalités de remboursement des frais de stage en entreprise des élèves à compter du 1^{er} septembre 2010 :

1. Pour les stages effectués en France, le plafond de remboursement sur l'année scolaire est abaissé de 200 à 150 € par élève,
2. L'indemnité kilométrique est abaissé de 0.16 à 0.15 €.

Nombre de votants : **13**

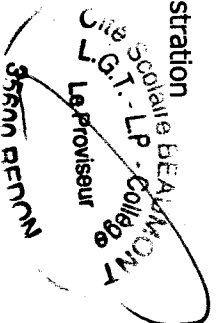
Pour : **13** Contre :

Blancs/nuls :

Abstention :

Pour extrait conforme,

Le Président du Conseil d'Administration


Cité Scolaire BEAUMONT
L.G.T. - LP - Collège
Le Proviseur
35605 REDON

ACCUSÉ DE RÉCEPTION :

Enregistrement par l'autorité de contrôle.

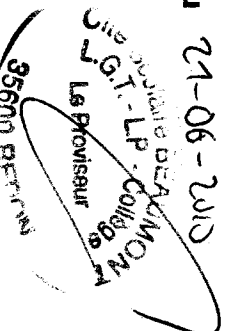
Date d'arrivée :

Cachet de l'autorité destinataire :

Signature :

DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE à compter du 21-06-2010

Le Président du Conseil d'Administration,


Cité Scolaire BEAUMONT
L.G.T. - LP - Collège
Le Proviseur
35605 REDON